

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEZE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 76/2017

Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 26 BIS/2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 03 MARS 2015 –

Lotissement HEMERA ZI Pompignal 31190 MIREMONT - Cession de terrain lot n°2 au profit de Monsieur MATEUS José gérant de l'entreprise SARL MATEUS PLATRERIE domiciliée 9 Chemin des bruze à MIREMONT 31190.

L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge

PRESENTS : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

POUVOIRS : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

ABSENTS EXCUSES : M. DIDIER Claude

ABSENTS NON EXCUSES : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la compétence de la Communauté de Communes Lèze Ariège en matière de développement économique. Il précise qu'à ce titre plusieurs opérations successives de lotissements ont permis la réalisation de l'aménagement de la Zone d'activité d'intérêt communautaire LAVIGNE/POMPIGNAL. Ces aménagements permettent de proposer à la vente des lots au profit de projets de type industriel et artisanal.

Il rappelle qu'à ce titre a été constitué par la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège le lotissement « HEMERA » n° LT 31 033 05 LK 009 sis ZI Robert Lavigne à AUTERIVE, 31 190.

L'emprise foncière de ce lotissement a été constituée sur les parcelles référencées n° 280p, 628, 629, 788p, 789 et 937 section R du plan cadastral de la commune d'AUTERIVE.

Ce lotissement a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de la Commune d'AUTERIVE en date du 31 janvier 2006.

L'autorisation de cession des terrains aménagés dans le cadre de ce lotissement a été accordée par certificat d'achèvement des travaux en date du 22 septembre 2006.

Monsieur le Président présente la demande formulée par Monsieur MATEUS José représentant légal de l'entreprise SARL MATEUS PLATRERIE dont le siège social se situe 9 chemin des bruze à Miremont 31190 souhaitant acquérir pour les besoins d'exploitation de leur entreprise le lot n°2 du lotissement « HEMERA ».

Il précise que ladite société souhaite réaliser la construction d'un bâtiment d'une surface de l'ordre 300 m², bâtiment qui sera destiné à l'activité de l'entreprise (plâtrerie, plaquiste, jointeur).

Il précise que la dite cession sera réalisée moyennant un prix de 9,60 € le m² TVA incluse.

Considérant la surface arpentée totale de la dite parcelle, soit 1 907 m², la cession sera réalisée au prix convenu de 18 307,20 € TVA incluse.

Il est précisé que la SHON maximale pouvant être réalisée sur le lot susvisé est de : 953 m²

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Autorise Monsieur le Président afin de procéder à la cession du lot n°2 du lotissement « HEMERA » au profit de Monsieur MATEUS José représentant légal de l'entreprise SARL MATEUS PLATRERIE ou toute personne morale désigné par ce dernier, aux conditions ci-dessus définies ;

-Précise que la Communauté de Communes dispose d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiale de commercialisation, si dans le délai d'un an à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.

- **Désigne** Maître BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction du compromis de vente ainsi que de l'acte de vente, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur.
- **Donne** pouvoir et mandate Monsieur le Président ou tous Clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente, tous documents annexes correspondants ainsi que l'acte de vente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS